





Bordereau de signature

DEL2019_0057



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	02/04/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	02/04/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-04-02)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0057

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 MARS 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 29 mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. CALAMITA, Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. VACHEZ,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
M. TATI qui a donné pouvoir à M. TIENG,

ABSENTS : Mme DODOTE (excusée), Mme CAMARA (excusée), M. NGUYEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CALAMITA.

Sortie de M. KAPLAN lors du vote du point n° 13 relatif à la modification du tableau des effectifs.

Point 12: Modification de la constitution de la Commission de la Délégation de Service Public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5 et suivants,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 3500 habitants, la Commission de Délégation de Service Public comprend le maire ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir un poste de membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public laissé vacant suite à la démission d'un conseiller municipal d'opposition de la liste « Noisiel Avenir »

CONSIDÉRANT la candidature de

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération, selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PROCÈDE au vote à main levée au remplacement d'un membre de la Commission Délégation de Services Public, prévue à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

DÉSIGNE Mme Patricia PELLICIOLI en remplacement de Mme THIRON en tant que membre de la Commission Délégation de Service Public, prévue à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

PRÉCISE que les autres membres de la Commission Délégation de Service Public restent inchangés.

PRÉCISE que cette Commission sera compétente pour toutes les procédures jusqu'au terme de la mandature.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	02 AVR. 2019
Affiché en Mairie le	02 AVR. 2019
Publié au RAA le	02 AVR. 2019